



58^e Congrès annuel et Salon forestier 2003 **Association forestière des Cantons de l'Est**

Hôtel Le Georgesville, Saint-Georges
16 et 17 octobre 2003

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pierre Roy : nouveau président de l'AFCE

Sherbrooke, le 30 octobre 2003 - Les 16 et 17 octobre 2003, l'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE) tenait son 58^e Congrès et Salon forestier à l'Hôtel Le Georgesville de Saint-Georges. Après son mandat de deux ans à la présidence, M. André G. Lemire, de Sherbrooke, a cédé la place à M. Pierre Roy, directeur général de NovaJack inc. de Kingsey Falls. Monsieur Roy s'est notamment impliqué à l'AFCE en tant que membre du conseil d'administration depuis 1991 et comme membre du comité exécutif depuis 1993. Par ailleurs, Pierre Roy agit également à titre de vice-président au sein de l'AFCE depuis quatre ans.

Fondée en 1945, l'Association forestière des Cantons de l'Est est un organisme privé à but non lucratif dont le territoire couvre tout le sud-est du Québec. Son mandat vise à sensibiliser la population sur l'apport bénéfique de la ressource forestière dans notre environnement tant sur le plan économique, social, qu'écologique et à informer ses membres sur l'utilisation optimale de la matière ligneuse et sur les plus récents développements du secteur forestier.

Nouveaux membres au sein du comité exécutif et du conseil d'administration

Par la même occasion, le comité exécutif de l'AFCE a accueilli deux nouveaux membres : M. Alain Poirier, directeur des approvisionnements chez Boa-Franc inc. à Saint-Georges et M. Bruno Champeau, vice-président de Les Entreprises J.M. Champeau inc. à Saint-Malo. Le conseil d'administration de l'AFCE a également accueilli un nouveau membre, soit M^{me} Julie Côté, présidente de Séchoirs Côté inc., situé à Scott-Jonction.

- 30 -

Source : Marie Phaneuf, coordonnatrice des communications par intérim
Association forestière des Cantons de l'Est
Téléphone : (819) 562-3388

L'arbre et la forêt : des ressources capitales à notre qualité de vie

